

# LE SECOND EMPIRE

# TDS

n° 61

Textes et  
Documents  
sur la  
Somme



---

Bulletin du Service Educatif  
des Archives de la Somme

Pris en charge financièrement sur les crédits pédagogiques votés par le Conseil général de la Somme pour des actions à l'initiative de l'Inspecteur d'Académie, "Textes et documents sur la Somme" est une publication du Service Educatif des Archives, placée sous la responsabilité conjointe de l'Inspecteur d'Académie et du Directeur des Services d'Archives du département. Deux professeurs certifiés d'Histoire-Géographie, MM. Xavier LOCHMANN et Alain TROGNEUX en assurent la réalisation dans le cadre de la mission d'action culturelle qui leur est confiée, à temps partiel, par le Rectorat. Ils initient les élèves au travail sur documents et facilitent aux maîtres l'approche pédagogique des archives. Ils fournissent par ailleurs leur concours à divers travaux menés au niveau académique ou au niveau départemental et participent à de nombreuses actions de formation.

Ils sont à la disposition des enseignants tous les lundis, et le vendredi sur rendez-vous, au Service Educatif des Archives, 61 rue Saint-Fuscien à Amiens, (Tél. 22.92.59.11, poste 137).



**T.D.S. n° 61 – Amiens, juin 1995.**

Le Second Empire a longtemps été présenté comme une dictature ou un régime conservateur basé sur la répression policière. Il doit cette réputation aux républicains, victimes du coup d'état du 2 décembre 1851, mais aussi à des historiens qui ont noirci la période 1852-1870 pour mieux légitimer la III<sup>e</sup> République.

Des études plus récentes ont montré par contre le caractère modernisateur du Second Empire. Faut-il pour cela en faire un modèle libéral ? Napoléon III, en effet, a rétabli le suffrage universel masculin qu'aucun autre pays ne pratiquait à l'époque. Mais dans le même temps, l'administration impériale a veillé à une stricte application des lois restreignant la liberté de presse et le droit de réunion.

L'Empire s'est également renforcé par ses succès militaires et l'Italie lui doit son unité. Durant la même période, l'expansion coloniale s'est accélérée et l'Algérie a été pacifiée. Mais l'histoire du Second Empire se termine par un désastre, Sedan, qui pèse lourdement sur la vie nationale. La guerre franco-prussienne (cf. T.D.S. n° 50) fait perdre à la France l'Alsace-Lorraine et ouvre ainsi une longue période de rivalité avec l'Allemagne.

Comme toujours, il ne s'agit pas de traiter ce sujet de façon exhaustive, mais de publier des documents sur les aspects politiques du régime. On a volontairement laissé de côté les transformations économiques et sociales qui feront l'objet d'un autre numéro.

**Alain TROGNEUX**  
Professeur responsable  
du Service éducatif

Publié avec le concours financier



du Conseil général de la Somme



*Mardi, 2 Décembre 1851.*

Chers Parents,

Vous savez sans doute déjà ce qui est survenu à Paris ou peut-être l'apprendrez-vous en même temps que ma lettre vous arrivera. Louis-Napoléon vient de dissoudre l'Assemblée ! Ce matin nous étions au cours de droit administratif. Le professeur M. Vuatrin nous parlait de la Constitution de 1848 et nous expliquait les cas où le pouvoir législatif pouvait se trouver en lutte avec le président ; tout à coup une voix cria : « l'Assemblée est dissoute ; venez voir les affiches. » Aussitôt tout le monde se précipita hors de la salle malgré les objurgations du professeur ; on s'écrasait, on se poussait ; chacun voulait lire le premier les proclamations du président fraîchement collées aux murs de la place du Panthéon. Sur cette place, ce n'étaient de tous côtés que baïonnettes. Le changement à vue s'était fait dans l'espace de vingt minutes. Nous nous en allâmes ; nous étions arrivés, au nombre de dix environ, près du Luxembourg quand un officier se détacha d'un groupe de soldats et vint entamer la conversation avec moi en me disant que moi et mes

camarades devions nous tenir tranquilles. Les jeunes gens se trouvant avec moi pensaient que je le connaissais ; mais je ne l'avais jamais vu de la vie. Il nous demanda si nous avions abandonné nos professeurs. Je lui répondis que nous avions dissous notre cours, puisque c'était le jour des dissolutions ; que nous allions déjeuner paisiblement et nous occuper de notre constitution. Se contentant de ma réponse ambiguë qui, somme toute, ne lui disait pas grand'chose, il retourna dans son groupe. Je ne sais pas pourquoi il s'adressa plutôt à moi qu'aux autres étudiants ; peut-être lui ai-je paru le plus animé de la bande. Mais vous voyez, chers parents, que j'ai eu la langue discrète.

C'est incroyable ce qu'il y a de troupes dans les rues ! Les ouvriers qui lisent les proclamations de Bonaparte n'ont pas l'air trop mécontent ; beaucoup disent : « faut mieux que la solution ait lieu tout de suite, nous aurons sans doute du pain pour l'hiver. » Je ne sais que dire et penser. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage.

Tout à vous.



DÉPARTEMENT

DE LA SOMME.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRONDISSEMENT

d' Abbeville

# ÉLECTION

## du Président de la République.

CANTON

d' Pin

*Commune de Regnière-Écluse.*

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS :

cent Dix Sept.

### PROCÈS-VERBAL

NOMBRE DE VOTANTS :

cent cinq.

#### des Opérations qui ont eu lieu, en exécution des décrets des 2 et 4 décembre 1851.

L'an mil huit cent cinquante-et-un, le 20 décembre, à 8 heures du matin, en la Salle de la maison Commune les électeurs de la commune de Regnière-Écluse dument convoqués, en vertu des décrets du Président de la République, en date des 2 et 4 décembre, présent mois.

Etant réunis sous la présidence de M. *D'Abimisdal, maire* assisté de MM. (1) *Sarbe, gils, Sephe, hytathu, Caudron, hami*

*Doucau, fermier, membre du conseil municipal, assesseur*

(1) Le bureau de chaque assemblée est composé du Président, de quatre assesseurs pris parmi les Membres du Conseil Municipal, ou à défaut, désignés par le Juge-de-Paix. Le Secrétaire est choisi par eux parmi les électeurs.

#### Membres du Conseil Municipal.

Le bureau ainsi constitué a désigné M. *de la Rue, Doyen* pour remplir les fonctions de Secrétaire, lequel a immédiatement pris place au bureau.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Après quoi, il a déposé sur le bureau la liste nominative des électeurs, dressée conformément à la loi du 15 mars 1849; puis il a donné lecture des décrets des 2 et 4 décembre présent mois, de l'instruction de M. le Ministre de l'Intérieur du 7 du dit mois de décembre, ainsi que du texte du plébiscite ainsi conçu :

« Le Peuple Français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoleon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851. »

Il a ensuite prévenu les électeurs qu'il devra être voté affirmativement ou négativement, sur ce plébiscite, et qu'en conséquence sur chaque bulletin qui sera déposé dans l'urne doit être inscrit le mot OUI ou le mot NON.

Il a également prévenu les électeurs que les bulletins contenant autre chose que OUI ou NON n'entreront point en compte dans le résultat du dépouillement, et devront être annexés au procès-verbal. Toutefois les bulletins portant Louis-Napoléon Bonaparte seront comptés comme adhésion.

Ensuite on a fait l'appel de tous les électeurs inscrits sur la liste précitée. A l'appel de son nom, chaque électeur a remis son bulletin fermé au Président qui l'a déposé dans une boîte fermant à clef.

Le vote de chaque électeur a été constaté, en regard de son nom, sur la liste et par le parafe de l'un des Membres du bureau.

L'appel étant terminé, il a été procédé au réappel de ceux qui n'ont pas voté. Les bulletins ont été reçus et déposés de la même manière qu'au premier appel.

A quatre heures du soir, la boîte du scrutin a été fermée et scellée, elle a été déposée dans la salle de la Mairie où elle a été confiée à la garde d'un poste de la garde nationale.

Le lendemain, 21 décembre, à 8 heures du matin, le Président, assisté des quatre scrutateurs et du secrétaire ci-dessus nommés, a déclaré la séance ouverte et a invité les électeurs qui n'ont pas voté hier à remettre leurs bulletins.

Les votes ont été reçus et déposés dans la boîte.

A 4 heures du soir, le Président a déclaré la clôture du scrutin. — Il a ouvert la boîte du scrutin et a constaté que le nombre des bulletins trouvé est de *cent cinq* — nombre égal à celui des votants qui est de (1) *cent cinq*.

(1) Si le nombre est plus grand ou moindre que celui des votants, mention devra en être faite.

Les Membres du bureau ont procédé au dépouillement des votes qui a donné le résultat suivant :

BULLETINS PORTANT :

BULLETINS PORTANT :

**OUI.** (2)

**NON.** (2)

*cent*

*cinq*

(2) Inscrive le nombre en toutes lettres.

*quatre abstentions*

Oui, je donne de bon cœur mon entière adhésion,  
À tout ce que fera le prince Louis-Napoléon.  
Je veux le voir, à la tête de notre belle France,  
Animer le Commerce & ramener la Confiance;  
Détruire les mauvais desseins de ces hommes cupides,  
Qui n'ont que le pillage & le meurtre pour égide.  
Oui, qu'il fonde un de ces gouvernements stables,  
Assis sur des bases solides & inébranlables,  
Et capable d'arrêter le torrent impiétueux  
Qui vient de se dresser comme un faustôme hideux!  
En pilote habile & expérimenté;  
Qu'il gouverne ce pays à moitié naufragé!  
Dieu le bénira & protégera son pouvoir;  
Car, c'est l'ancre de salut & notre dernier espoir!!!  
Lyon....., le 20 Décembre 1851.

**Oui.** Pour qu'il soit  
nommé Empereur  
À vive Napoléon Bonaparte.



VILLE D'AMIENS.

---

# FÊTE DE L'EMPEREUR.

---

15 AOUT 1853.

---

## PROGRAMME.

---

La Fête nationale qui se prépare, sera un jour de bonheur pour le PEUPLE FRANÇAIS.

Les prières de la Religion consacreront les manifestations sympathiques que le nom glorieux de l'EMPEREUR NAPOLEON III va, de nouveau, faire éclater de toutes parts.

La ville d'Amiens, si heureuse des bienfaits que le pays doit à la sagesse du Chef de l'Etat, voudra témoigner, dans cette circonstance solennelle, son respectueux attachement et sa reconnaissance pour S. M. I.

En conséquence, le Maire, après s'être concerté avec M. le Préfet, M. le Général commandant le département et Monseigneur l'Evêque,

**A arrêté les dispositions suivantes :**

### JOURNÉE DU 14.

ARTICLE 1.<sup>er</sup> — La solennité sera annoncée, à 7 heures du soir, par le son de la grosse cloche du Beffroi.

### SECOURS AUX INDIGENTS.

ART. 2. — Une distribution extraordinaire de secours, en nature, sera faite aux familles indigentes par les soins du Bureau de Bienfaisance.

### JOURNÉE DU 15.

ART. 5. — A sept heures du matin, la cloche du Beffroi se fera de nouveau entendre.

ART. 4. — Il sera tiré deux salves d'artillerie de 21 coups chacune, l'une au lever et l'autre au coucher du soleil.

## NAISSANCE DU PRINCE IMPÉRIAL.

Dimanche, à trois heures un quart du matin, S. M. l'Impératrice est heureusement accouchée d'un Prince.

Dès le milieu de la nuit précédente, S. M. avait ressenti les premières douleurs; elles se sont prolongées d'une façon régulière jusqu'au moment de l'heureuse délivrance de S. M.

L'Empereur, qui s'était rendu auprès de l'Impératrice aussitôt que les premiers signes d'un accouchement prochain s'étaient manifestés, a entouré des soins les plus touchants Sa Majesté, auprès de laquelle se trouvaient sa Mère, Mad<sup>e</sup> la Princesse d'Essling, Grande Maitresse de la Maison, Mad<sup>e</sup> l'Amirale Bruat, Gouvernante des Enfants de France, et Mad<sup>e</sup> la Duchesse de Bassano, Dame d'honneur.

Au moment des grandes douleurs, S. A. I. le Prince Napoléon et S. A. le Prince Lucien Murat, témoins désignés par S. M., ainsi que LL. EExc, le Ministre d'Etat et le Garde des Sceaux, ont été introduits dans la chambre de S. M.

Aussitôt après l'accouchement, l'Enfant a été présenté par Mad<sup>e</sup> l'Amirale Bruat, Gouvernante des Enfants de France, à l'Empereur, à l'Impératrice, à S. A. I. le Prince Napoléon et à S. A. le Prince Lucien Murat, ainsi qu'à LL. EExc. le Ministre d'Etat et le Garde des Sceaux. Il a ensuite été dressé procès-verbal de sa naissance sur le registre de l'Etat civil de la famille Impériale, par S. Exc. le ministre d'Etat, accompagné de S. Exc. le Président du Conseil d'Etat, conformément à l'article 8 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, et à l'article 43 du statut impérial du 24 juin 1853.

Le prince impérial a reçu les noms de NAPOLÉON, Eugène, Louis, Jean, Joseph.

Dès le matin, la Grande Maitresse de la Maison de l'Impératrice avait envoyé, par ordre de l'Empereur, avertir les Princes et Princesses de la Famille Impériale, les Membres de la Famille de l'Empereur ayant rang à la Cour, les Grands Officiers de la Couronne, les Ministre et le Président du Conseil d'Etat, les Maréchaux, les Amiraux, le Grand Chancelier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, le Gouverneur des Invalides, le Commandant supérieur des Gardes Nationales de la Seine, le Général commandant la Garde Impériale, l'Adjudant général du Palais, les Officiers et les Dames des Maisons de Leurs Majestés, qui s'étaient empressés de se rendre au palais des Tuileries, et qui y sont restés jusqu'après la délivrance de l'Impératrice.

Le Sénat, le Corps Législatif et le Conseil municipal de Paris, avertis dès le matin par des Officiers de la Maison de l'Empereur, s'étaient immédiatement réunis au lieu de leurs séances. Des officiers d'ordonnance de l'Empereur sont allés, aussitôt après la naissance du Prince Impérial, leur porter cette heureuse nouvelle, par ordre de S. M.

A six heures, une salve de cent et un coups de canon a annoncé ce grand événement à la population.

— Sa Sainteté le Pape étant le Parrain du Prince Impérial, et S. M. la Reine de Suède en étant la Marraine, le Prince Impérial a reçu, outre les noms de NAPOLÉON, Eugène, Louis, ceux de Jean, Joseph.

— L'ondolement du Prince Impérial a eu lieu le dimanche des Rameaux, après la messe dans la chapelle du Palais des Tuileries.

— L'Empereur a décidé qu'il serait Parrain et l'Impératrice Marraine de tous les enfants légitimes nés en France dans la journée du 16 mars.

— A l'occasion de la naissance du Prince Impérial, S. M. l'Empereur a daigné ordonner qu'une somme de cent mille francs, prélevée sur les fonds de la Liste Civile, serait répartie entre les bureaux de bienfaisance des principales villes et communes où sont situés des Domaines de la Couronne.

— Par décision, en date du 16 de ce mois, et à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, l'Empereur a accordé, sur les fonds de la Liste Civile :

Une somme de 40,000 francs à la caisse de secours de la Société des auteurs et compositeurs dramatique;

Une somme de 40,000 fr. à la caisse de secours de la Société des gens de lettres;

Une somme de 40,000 fr. à la caisse de secours de l'Association des artistes dramatiques;

Une somme de 40,000 fr. à la caisse de secours de la Société des artistes musiciens;

Une somme de 40,000 à la caisse de secours de la Société des artistes peintres, sculpteurs, graveurs et dessinateurs;

Une somme de 40,000 fr. à la caisse de secours de la Société des inventeurs et artistes industriels.

— Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 17 mars 1856.

Monsieur le Préfet.

La Providence donne à l'avenir de notre pays un nouveau gage de sécurité et de grandeur; elle vient d'accorder à la dynastie glorieuse et populaire des Napoléon, ce rejeton que la France appelait de ses vœux, et pour qui huit millions de suffrages ont, par avance rétabli l'héritage impérial. Dimanche prochain, dans toutes nos églises, nous rendrons au Dieu qui tient dans ses mains les destinées des empires, de solennelles actions de grâces. Vous vous concerterez avec l'autorité religieuse et avec les autorités civiles et militaires pour cette pieuse manifestation de la joie et de la reconnaissance nationales.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur, BILLAULT.



# PROPAGATEUR PICARD

JOURNAL COMMERCIAL, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET LITTÉRAIRE,

## Feuille d'Affiches de l'Arrondissement de Montdidier

PRIX D'ABONNEMENT  
POUR MONTDIDIER.  
Porté à Domicile.

Un an . . . . . 7 fr.  
Six mois . . . . . 4 fr.

INSERTIONS, 20 c. la ligne.  
REMISE, lorsque les insertions  
sont répétées.

PRIX D'ABONNEMENT  
POUR LE DÉPARTEMENT.

Distribué par la poste à domicile.  
Un an . . . . . 8 fr. 50 c.  
Six mois . . . . . 4 fr. 50 c.

HORS DU DÉPARTEMENT.  
Un an, 9 fr. 50 c. — 6 mois, 5 fr.

On s'abonne à MONTDIDIER, au Bureau du Journal. Les Bureaux ruraux sont aussi autorisés à recevoir des abonnements.

On s'abonne et on reçoit les annonces pour notre Journal: à PARIS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 23, à l'Office de Correspondance LEJOLIVET et COMP., et à l'Agence de Correspondance de HAVAS, rue J.-J. Rousseau, n° 3. Au Bureau du Bulletin de Paris, correspondance générale des Journaux des départements et de l'étranger, rue de la Banque, 24.

### Communication de l'Empereur au Sénat et au Corps législatif.

Le ministre d'État s'est rendu hier au Sénat et au Corps législatif, pour y faire une communication au nom de l'Empereur.

A deux heures et demie, M. le ministre, introduit par les messagers d'État dans la salle du Corps législatif, a lu, au milieu du plus profond recueillement de l'assemblée, la déclaration suivante :

« Messieurs les députés,

» Le Gouvernement de l'Empereur et celui de S. M. Britannique avaient déclaré au cabinet de St-Petersbourg que si le démêlé avec la sublime Porte n'était pas replacé dans des termes purement diplomatiques, de même que si l'évacuation des principautés de Moldavie et de Valachie n'était pas commencée immédiatement et effectuée à une date fixe, ils se verraient forcés de considérer une réponse négative ou le silence comme une déclaration de guerre.

» Le cabinet de Saint-Petersbourg ayant décidé qu'il ne répondrait pas à la communication précédente, l'Empereur me charge de vous faire connaître cette résolution, qui constitue la Russie avec nous dans un état de guerre dont la responsabilité appartient tout entière à cette puissance. »

En ce moment, l'assemblée entière s'est levée, et a

manifesté son assentiment par le cri unanime et plusieurs fois répété de: *Vive l'Empereur!*

M. le président, après avoir donné acte au nom du Corps législatif, à M. le ministre d'État, de la communication qui venait d'être faite, a dit :

« L'Empereur peut compter sur le concours unanime du Corps législatif comme sur celui de toute la France. »

Ces paroles ont été suivies de nouvelles et chaleureuses acclamations.

A trois heures, M. le ministre s'est rendu au Sénat pour y faire la même déclaration. Elle y a été accueillie, comme au Corps législatif, par un assentiment unanime et d'énergiques applaudissements.

M. le président a dit ensuite :

« Le Sénat donne acte à M. le ministre d'État de la communication qui vient de lui être faite au nom du Gouvernement, et qu'il a entendue avec le sentiment profond du concours le plus entier et le plus dévoué. Je crois être son interprète en ajoutant que le Sénat se confie à l'Empereur, qui saura conduire la guerre avec l'habileté et l'énergie qui ont présidé aux négociations.

» La communication de son Exc. M. le ministre d'État sera inscrite au procès-verbal, et l'original en sera déposé dans les archives. »

Le Sénat a applaudi, par le cri unanime de: *Vive l'Empereur!* aux paroles de M. le président.

La déclaration de l'Empereur sera accueillie avec non moins d'enthousiasme par la France entière.

(*Moniteur* du 28 mars.)

— Une chanson intitulée *Les Gardes de la Porte*, en sept couplets, sur l'air du *Curé de Pomponne*, et signée E.-C. Piton, est criée dans les rues de Paris et se débite avec une incroyable rapidité. En voici le dernier et le meilleur couplet :

Pour rendre la paix au genre humain,  
A l'châtier tout s'dispose.  
D'anciens ennemis se donn' la main  
Et défend' la mêm' cause.  
Anglais, Français, à tes hourras  
Répondent d'un' voix forte:  
Non, tu n'entreras pas,  
Nicolas,  
Tant qu' nous gard'rons la Porte!





# BOMBARDEMENT DE SÉBASTOPOL.



## DERNIÈRES NOUVELLES.

Devant Sébastopol, le 2 mai.

Nous avons eu cette nuit une heureuse affaire. L'ennemi avait fortement relié ses travaux entre eux avec des logements. En avant du bastion central était un ouvrage de contre-approche à double enceinte et fort solide. Nous l'avons emporté. Nous y sommes maintenant sous un feu très-vif, et y sommes définitivement établis. Nous avons enlevé à l'ennemi huit petits mortiers à bras qui s'y trouvaient. Nos pertes, non encore exactement évaluées, sont au-dessous de ce que je pouvais craindre. L'ennemi a beaucoup souffert. Les troupes ont été admirables d'élan.

(Moniteur.)

Devant Sébastopol, le 3 mai.

Hier, à quatre heures du soir, l'ennemi est sorti pour reprendre l'ouvrage de contre-approche que nous lui avions enlevé la nuit précédente. Les troupes de garde l'ont abordé à la baïonnette, culbuté et rejeté dans la place.

L'artillerie ennemie a protégé le départ et la rentrée de cette sortie par une canonnade très-violente, à laquelle nos batteries ont bien répondu.

(Moniteur.)

Le maréchal ministre de la guerre vient de recevoir du général commandant en chef l'armée d'Orient la lettre en date du 16 avril et le rapport à la date du 17 que nous reproduisons ci-après :

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la succession de nos opérations devant la place.

Après un feu soutenu pendant le jour avec une supériorité marquée sur celui de l'ennemi, nous avons avancé nos cheminements, pendant les nuits du 9 au 12, dans la direction du bastion du Mât, tout en luttant avec succès contre les postes soutenus par de fortes réserves que l'ennemi tient dans ses embuscades.

Dans la nuit du 13 au 14, le général Péliissier a pris des dispositions efficaces pour nous assurer la possession du terrain sur lequel le génie devait cheminer vers le bastion central. L'opération se divisait en deux parties : celle de droite, en avant du T, dirigée par le général Rivet ; celle de gauche vers le cimetièrre, dirigée par le général Breton.

À la première, les embuscades ennemies ont été enlevées avec une grande vigueur par quatre compagnies du 46<sup>e</sup>, aux ordres du chef de bataillon Julien, et une compagnie du 5<sup>e</sup> de chasseurs (lieutenant Copri). La résistance de l'ennemi a été des plus vives, et ses réserves ont fait plusieurs retours offensifs qui n'ont pu triompher de la résolution de nos compagnies engagées. Soutenues par un détachement de la légion étrangère (capitaine Robert), deux compagnies du 42<sup>e</sup> (capitaine Beauregard), une compagnie du 14<sup>e</sup> (lieutenant Sauve), elles se sont vaillamment maintenues sur leur terrain. Les embuscades, malgré la solidité de leur construction, ont été rasées. À la gauche et en arrière, le travail du génie était protégé par trois

compagnies du 26<sup>e</sup> aux ordres du capitaine Michel, qui avait pris d'excellentes dispositions et qui a été blessé à la tête de sa troupe.

Pendant que ces événements se passaient, le général Breton faisait enlever vers la gauche, avec la même énergie et le même succès, toutes les embuscades russes du cimetièrre par six compagnies du 98<sup>e</sup>, commandées par le chef de bataillon Grémion. Ces compagnies, renforcées pendant l'action par deux autres du 9<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, ont fait preuve de l'élan et de la solidité les plus remarquables. Le 98<sup>e</sup> (21<sup>e</sup> léger) a eu là un brillant début. L'ennemi a plié après un feu très-vif qui n'a pas fait reculer un instant les nôtres. Ces embuscades ont été occupées et rasées comme celles de droite.

Protégé par cette double opération vigoureusement conduite, le génie a pu accomplir son tracé et pousser ses travaux avec activité. Une nouvelle parallèle a été formée ; nous nous proposons d'en tirer un très-bon parti.

Nous avons eu, dans cette affaire de nuit qui a été très-vive et qui fait le plus grand honneur à nos troupes, 4 officiers, dont 4 officiers, et 117 blessés.

Quant à nos cheminements sur le bastion du Mât, les effets de l'artillerie ennemie agissant à très-petite distance, les rendaient à peu près impossibles, ou, du moins, ils n'étaient praticables qu'à la condition de se résigner à des pertes continuelles. Dans cette situation, nous avons cherché à former une tranchée à demi-distance entre notre troisième parallèle et le saillant du bastion, à l'aide de nos fourneaux de mine qui avaient été convenablement disposés pour cet objet. Le feu a été donné dans la soirée du 15. L'opération a très-bien réussi. Les officiers et les sapeurs du génie ont trouvé aussitôt à se loger dans un immense fossé de 4 mètres de profondeur en moyenne, fossé dont l'ennemi ne nous a pas disputé la possession. Ses troupes ont bordé la fortification et ont commencé un feu très-vif de mousqueterie et de canon.

Nos mortiers, à leur tour, ont fait pleuvoir les bombes sur ces troupes agglomérées, et je suis informé par un sous-officier déserteur que la garnison a fait là des pertes sensibles. Nos travailleurs, bien que dans une position difficile, ont activement opéré toute la nuit dans ce terrain tourmenté, pour compléter, autant que possible, le couronnement des entonnoirs et relier la nouvelle tranchée avec la 3<sup>e</sup> parallèle. Cette nuit, les troupes ont continué ce travail avec ardeur. Cent hommes d'élite, du 74<sup>e</sup>, occupent aujourd'hui pendant le jour, cette quatrième parallèle.

Au milieu de ces combats et de ces travaux pénibles, les troupes ont toujours montré l'attitude la plus ferme et le meilleur esprit. Le général Péliissier, qui commande à la gauche, en est on ne peut plus satisfait.

À la droite, du côté de la tour Malakoff, la supériorité de notre artillerie s'est également maintenue, mais sans parvenir à éteindre celle de l'assiégé, sauf pourtant dans les deux ouvrages de contre-approche du Carénage, qui ne tiennent plus depuis deux jours. Dans cette partie

de notre attaque, comme dans l'autre, nous avançons avec lenteur, perfectionnant nos tranchées existantes et ne donnant rien au hasard. Une nouvelle batterie établie devant l'ouvrage de contre-approche dit du *Mamelon vert*, dont le feu a commencé hier matin, produit de tous effets.

Au rapport des déserteurs, la garnison a fait des pertes considérables, et ses canonniers de marine, qui en forment la partie la plus vitale et celle qui montre le plus de moral, ont particulièrement souffert. Les bastions central et du Mât sont gravement endommagés. Leur armement a été souvent mis hors de service ; mais les ressources presque inépuisables de la place en artillerie ne lui font pas encore défaut, et chaque nuit des milliers de travailleurs procèdent aux réparations les plus pressées.

Le ministre de la guerre a reçu du général Canrobert les dépêches télégraphiques suivantes :

Constantinople, le 12 avril.

Le chargé d'affaires de France au ministre des affaires étrangères.

M. le général Canrobert écrit, à la date du 10 avril au matin, que le feu de toutes les batteries françaises et anglaises a été ouvert la veille contre la place. Dans cette première journée, la supériorité était acquise aux assiégeants, et l'impression générale, dans les armées alliées, était très-favorable.

(Moniteur.)

Le général Canrobert écrit, le 11, devant Sébastopol, que la supériorité de l'artillerie des armées alliées est de plus en plus assurée. Nos troupes, dans la nuit précédente, après avoir chassé à deux reprises les ennemis de leurs fortes positions de gauche, en étaient restées maîtresses. Elles se trouvent notablement approchées de la place.

(Moniteur.)

Le général en chef de l'armée d'Orient au maréchal ministre de la guerre.

Devant Sébastopol, le 17 avril.

« Notre feu continue à maintenir sa supériorité sans que nos munitions soient prodiguées. Jusqu'à présent l'attaque s'est faite particulièrement par l'artillerie, mais le génie combine ses efforts et pratique des cheminements qui nous rapprochent de la place. Ces travaux marchent régulièrement, malgré les difficultés du terrain. »

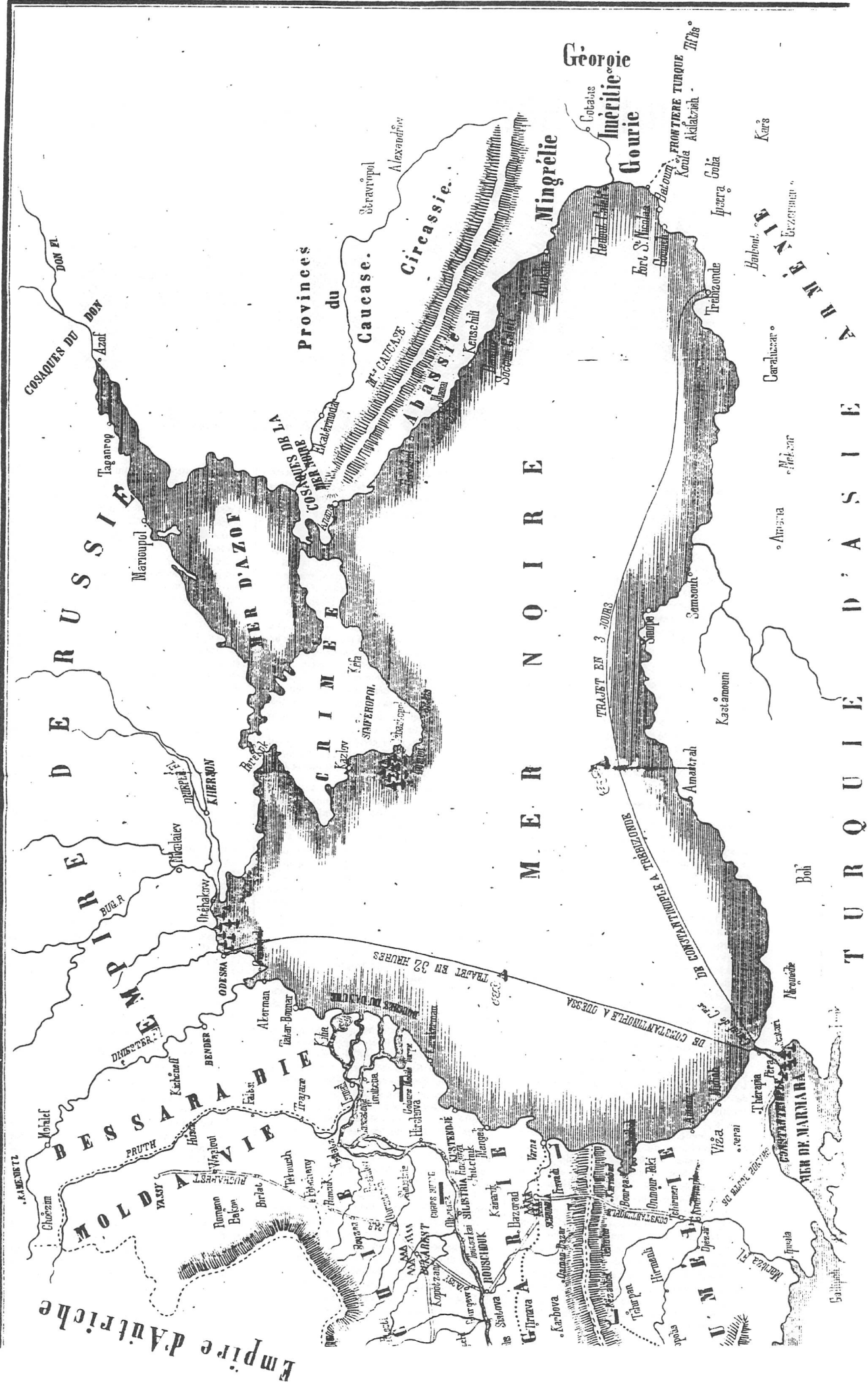
(Moniteur.)

Chaque canon a 500 boulets à tirer, on ne peut se faire une idée du fracas que produit cette immense artillerie ; ajoutez à cela les 3000 canons des flottes qui d'un moment à l'autre sont prêts à prendre part au combat, jamais oreille humaine n'aura entendu pareil tapage.



# THÉÂTRE DE LA GUERRE EN ORIENT. -- 1853.

(Mémorial d'Amiens.)



Préfecture  
DE LA SOMME.

Amiens, le 3 Juin 1859.

Cabinet du Préfet.

Le Préfet de la Somme,

A MM. les Sous-Préfets et Maires du Département.

MESSIEURS,

L'EMPEREUR vient d'entrer à Milan.

Un *Te Deum* solennel, pour remercier Dieu du succès de nos armes en Italie et de l'éclatante victoire remportée à Magenta, sera chanté Dimanche prochain, 12 de ce mois, dans toutes les Églises du Département.

M.<sup>gr</sup> l'Évêque vient d'adresser les instructions nécessaires à MM. les Curés et Desservants. Veuillez vous concerter avec eux et ne négligez rien pour que cette pieuse et patriotique cérémonie réponde aux sentiments de gratitude envers la Providence et de fierté nationale qui animent nos populations Picardes.

Les Corps constitués ainsi que les Autorités civiles et militaires devront assister à cette cérémonie.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma  
considération très-distinguée.

Le Préfet de la Somme,

**L. SENCIER.**



**Hommage à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne  
et d'Irlande, à l'occasion de son passage à Amiens.**

L'airain paré de fleurs, l'airain des grandes fêtes,  
Et les voix de la foule, et la voix des poètes,

Tous enivrés, le bronze et le peuple et le luth,  
Apportent leur joyeux salut

A l'hôte gracieux, à la femme, à la Reine,

Que la victoire nous amène,

Au milieu du Congrès des Arts,

Dans la ville fidèle au culte des Césars.

Civilisation ! avec amour contemple,

D'une ère solennelle inaugurant le temple,

L'alliance acclamée, et qui sut réunir,

Pour un magnifique avenir,

Au léopard altier les aigles intrépides,

Près du tombeau des Invalides,

L'alliance ayant décrété,

Les véritables lois de la société.

Et ton règne verra, puissante Souveraine,

L'union effacer la séculaire haine

Que ton sang et le nôtre illustrent trop longtemps ;

Et nous, pères, à nos enfants,

Nous ne léguerons plus, en Angleterre, en France,

Que les souvenirs d'alliance

Que bénira l'humanité :

Sois donc la bien venue, heureuse Majesté !

Quand nos vaisseaux amis partout enchaînent l'onde,

Et que notre canon fraternel au loin gronde ;

Pour la paix, pour l'honneur, pour le droit outragé,

Pour Sinope, crime vengé,

Pour doter l'univers du réel équilibre,

Grande Reine d'un peuple libre,

Sur le sol de Napoléon,

Oui ! sois la bien venue, ô fille d'Albion !

Car, en ce jour, l'histoire a buriné la page  
Que les âges futurs environt à notre âge :

A nos drapeaux unis, qui donc résisterait !

Du destin même, ils sont l'arrêt !

Dans leurs plis glorieux enveloppant la terre,

Chère France, noble Angleterre,

Brillent, aux yeux des nations,

La foudre et l'olivier de vos deux missions !

Lorsque nous approchons de quelqu'heure suprême,

Je suis fier de te voir connaître, par toi-même,

Ce que créa de force et créa de splendeur,

Hôte auguste de l'Empereur,

L'héritier du héros qui s'incarna la France ;

Puisque force, splendeur, puissance,

A toi désormais, comme à nous,

Auront bientôt placé le monde à tes genoux.

Offrez, offrez la paix, devoir humanitaire,

Ma France d'Austerlitz, invincible Angleterre ;

Si l'orgueil orthodoxe en appelle aux combats,

Menace, de tous ses soldats,

L'Europe, que l'on brave et qu'on trompait naguère,

Si le Grec ne veut que la guerre,

Eh bien, soit ! terrible il l'aura !

Car, s'il a tenté Dieu, c'est Dieu qui punira.

Daniel GAVET,

Payeur du Trésor public dans le département  
de la Somme.

**CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.**

Paris, 28 janvier.

Le traité de commerce avec l'Angleterre est signé d'hier soir. C'est, dit-on, M. Baroche qui l'a revêtu de sa signature comme ministre des affaires étrangères.

J'ignore le texte de ce traité. Toutefois une lettre de Londres, communiquée à plusieurs grands financiers de Paris, donne des détails sur la nouvelle charte commerciale.

Il va sans dire que je vous répète ces informations sous toutes réserves, en en laissant à qui de droit toute la responsabilité. Du reste, je dois dire, pour vous rassurer, que, dans les hautes régions officielles, le traité n'est un secret pour personne et qu'on se le dit à l'oreille dans tous les ministères.

Pour plus de sûreté, je m'en tiens à ma version anglaise.

Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous annonçant que la suppression des prohibitions est décrétée en principe et d'une manière absolue.

Quant aux droits protecteurs, ils sont, dit-on, fixés à 30 0/0 pour les produits anglais manufacturés. Une stipulation particulière protège spécialement les produits du travail national dont les matières premières ont déjà acquitté les droits du fisc.

On assure que rien n'est changé, en ce qui concerne le trafic maritime, c'est à dire que notre marine marchande, conserverait les privilèges dévolus à notre pavillon dans les tarifs de navigation. Cette clause importante expliquerait les réserves du Times sur le traité.

On parle aussi d'une modification de tarif qui permettrait aux manufactures françaises de se procurer la houille anglaise à un prix qui déferait la concurrence belge.

Enfin, si j'en crois la même source d'informations, le tarif protecteur de 30 0/0 serait maintenu pendant cinq ans. Il serait alors abaissé de 25 0/0. La réduction pourrait être même plus forte si l'expérience démontrait qu'elle puisse se faire sans danger pour l'industrie nationale.

Tels sont les bruits avant-coureurs du traité. Je les livre tels quels à votre sagacité et à la curiosité impatiente de vos lecteurs. Vous ne tarderez pas, du reste, à apprendre si j'ai été bien renseigné.

**AMIENS, 25 JANVIER 1860.**

D'après un bruit généralement répandu et reproduit ce soir par la *Patrie*, le traité de commerce signé par M. Baraba, comme représentant de la France, et lord Cowley, comme représentant de l'Angleterre, contiendrait ces dispositions principales. L'entrée des vins, en Angleterre, serait abaissée de 150 0/0 à 28 0/0. Les soies entreraient en franchise. Pour les fers, le droit d'entrée, en France, serait de 7 francs par 100 kilogs; les laines et cotons manufacturés seront protégés par un droit maximum de 30 0/0, qui sera fixé après enquête.

Les matières premières, dont il a été parlé dans la lettre de l'Empereur, entreraient en franchise le 1<sup>er</sup> juillet 1861; les prohibitions seront levées le 1<sup>er</sup> octobre suivant.

Le traité sera exécutoire, pour l'Angleterre, à compter du jour de sa promulgation, qui sera faite après l'échange des ratifications, c'est à dire vers les premiers jours du mois de février 1860.

CH. GACHES.



1.09  
L'Algérie  
12 Redjeb 1274  
1887

(N° 2571. — 20<sup>me</sup> Année.)

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

ALGER :  
Un An : 36 fr. | Six Mois : 18 fr.  
Trois Mois : 10 fr.  
ALGER :  
Un An : 40 fr. | Six Mois : 20 fr.  
Trois Mois : 12 fr.  
FRANCE :  
Un An : 44 fr. | Six Mois : 22 fr.  
Trois Mois : 12 fr.

# AL-KHABAR

## JOURNAL DE L'ALGÉRIE

Paraissant quatre fois par semaine : MARDI, JEUDI, VENDREDI et DIMANCHE.

Par arrêté de M. le Préfet, l'Alkhabar a été désigné pour l'insertion des annonces judiciaires prescrites par le Code civil et pour la publication des actes de société et autres annonces prescrites par le Code de Commerce.

ALGER, LE 24 FÉVRIER 1887.

### Société d'Agriculture d'Alger.

BULLETIN DU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE DE 1887.

La Société d'Agriculture d'Alger poursuit activement ses utiles travaux. Elle vient de faire paraître son quatrième bulletin, affectant au quatrième trimestre de l'année 1887. Ce numéro est digne, à tous égards, de ceux qui l'ont précédé et qui ont obtenu tant de succès. Comme eux, il sera lu avec fruit par nos colons et par nos agriculteurs.

M. Vallier, secrétaire de la Société, nous donne la suite de son *Catéchisme du cultivateur algérien*, pour les mois de janvier, de février et de mars. Nous félicitons M. Vallier de ce travail, qui est très apprécié et qui, suivant nous, devrait être réuni en brochure, lorsqu'il sera complété, pour être distribué dans les campagnes. C'est un excellent guide que nous recommandons, notamment aux nouveaux-venus, à tous ceux qui manquent d'expérience et de pratique, à tous ceux qui ont besoin d'être initiés aux conditions spéciales du sol et du climat de l'Algérie. Les conseils et les indications fournies par M. Vallier ont pour but de leur éviter des malheurs, des déconforts, des découragements auxquels, livrés à eux-mêmes, ils seraient nécessairement exposés. Il les conduit, il les dirige et leur explique ce qu'ils ont à faire mois par mois. Rien de mieux entendu et de mieux exécuté.

Sous le titre *Alcoolisation du sorgho*, M. P. Simonnet, pharmacien en chef de l'hôpital civil d'Alger, commence une série d'articles dont l'idée fondamentale se trouve dans l'épigraphe suivante : « Le sorgho est appelé à régénérer la question des alcools, comme le fit la betterave pour celle des sucres en 1810. » Dans le premier article que nous avons sous les yeux, M. P. Simonnet démontre que l'avenir du sorgho n'est pas aussi précaire que celui de la betterave ; que par la bonne qualité de son alcool, et, surtout, par le bas prix auquel il sera désormais possible de l'obtenir, cette plante l'emportera toujours sur toutes les autres matières alco-

...mouct s'est arrêté à un procédé qui, malgré sa grande simplicité, lui paraît devoir suffire à toutes les exigences de cette question complexe. De plus, ce procédé, par le peu de frais qu'il occasionne, peut également être employé par le plus grand nombre par le plus modeste distillateur, avantage précieux qui permettra de tirer un immense parti de la culture du sorgho.

Nous attendons avec impatience les détails explicatifs que le prochain bulletin contiendra à ce sujet.

M. Liautaud commence aussi la publication d'une note fort intéressante sur *la Culture du thé en Algérie*. Nous n'avons encore que la première partie de ce travail qui doit tracer l'histoire des essais d'acclimatation, indiquer les procédés de la culture du théyer, ceux de la préparation du thé, et terminer par des considérations hygiéniques sur l'usage de cette boisson.

Nous extrayons de cette étude remarquable les passages ci-après :

« Tout le monde sait que l'acclimatation et la propagation du caféyer, aux Antilles, se sont opérés avec infiniment moins de ressources que je n'en possède, puisqu'un seul plant de caféyer fut le père de toutes les plantations de café de nos îles d'Amérique. Ce plant, sauvé par le dévouement d'un officier de marine, M. Déclieux, qui, pendant la traversée, partagea, avec son arbutus, le peu d'eau qu'il avait pour sa boisson, n'était pas plus gros qu'une bouture d'aillet.

« Arrivé chez moi, dit M. Déclieux, mon premier soin fut de le planter avec attention dans le lieu de mon jardin le plus favorable à son développement. Quoique je le gardasse à vue, il ne put être enlevé plusieurs fois, de manière que je fus obligé de le faire entourer de piquants et d'y établir un garde-jusqu'à la maturité. Le succès comba mes espérances ; je recueillis environ deux livres de graines que je partageai entre toutes les personnes que je jugeai les plus capables de donner les soins nécessaires à la prospérité de cette plante. La première récolte se trouva très abondante. Par la seconde, on fut en état d'en étendre prodigieusement la culture. »

dépensés des millions pour établir d'immenses plantations de thé, avec un personnel et un matériel considérables, dans des contrées sauvages de l'Assam et de l'Himalaya, éloignées de plusieurs centaines de lieues de tout centre d'habitation. »

Nous voyons, du reste, avec une vive sympathie, l'énergie persévérante avec laquelle M. Liautaud s'efforce d'acclimater en Algérie la culture de l'arbre à thé, et les résultats, si partiels soient-ils, qu'il a déjà obtenus. Nous n'avons pas besoin de dire de quelle importance serait une réussite complète et décisive.

Une note de M. A. Frutty sur *le troupeau de chèvres angevins importé en Algérie* nous fait connaître l'histoire de ce petit troupeau de treize têtes que M. de Marchéval Gouverneur avait confié à ses soins intelligents. Les détails relatifs à cette petite colonie sont curieux et intéressent nos éleveurs.

Une autre note de M. Beyerich sur *l'éducation des vers à soie pour graine*, a un grand intérêt d'actualité. Il s'agit d'épargner aux éducateurs les dépenses coûteuses qu'ils éprouvent depuis quelques années. Le moyen principal, indiqué par M. Beyerich, consiste à avoir de la bonne graine, de la graine provenant d'un ver bien nourri. « Ce n'est pas du dehors, dit-il, qu'il faut attendre cette bonne graine. C'est à nous de la faire, et nous le pouvons. »

« Chaque éducateur fasse ce que j'ai fait l'année dernière, c'est-à-dire qu'il élève avec tous les soins possibles, dans la chambre la plus saine et la mieux exposée qu'il aura, quelques milliers de vers à soie avec la feuille de ces vieux mûriers sauvages qui se trouvent encore en assez grand nombre dans le Saïet et dans la plaine. Ces éducations, continuées chaque année, auront bientôt régénéré l'espèce, et l'on ne se verra plus que chez l'éducateur peu soigneux qui aura négligé son éducation pour graine. »

Une note du secrétaire de la société explique que l'arbre dont il est ici question, est un mûrier dont les fruits sont blancs ou rosés. Quelques-uns même portent que des fleurs, mais ont des feuilles plus décolorées. Il est désigné sous le nom de mûrier d'Espagne. Ce sont ceux que plantent les Arabes et dont ils utilisaient la feuille dans leurs éducations vers à soie.

ON S'ABONNE  
A ALGER : au bureau du journal, rue de la Liberté, n° 2.  
A BORDJ : chez M. Roché, imprimeur-Libraire.  
A CONSTANTINE : chez M. Blandinier.  
A PARIS : aux offices de correspondances Laflite, Balthier et Co., rue de la Harpe, 20 ; — Havaux, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

INSERTEMENTS :

ANNONCES DIVERSES	0 35
ANNONCES LÉGALES	0 35
RECLAMES	1 75

Toute demande d'abonnement qui ne sera pas accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur le Trésor, sera considérée comme nulle et non avenue.  
Tout ce qui concerne le Journal, soit réduction, soit administration ou abonnement, doit être adressé franco à M. BONICEST, directeur.

risée par le climat serait si facile et si profitable ? Parmi les nombreux obstacles qui s'opposent au progrès de cette culture il faut citer la routine et l'ignorance qui refusent d'employer des ruches perfectionnées, et qui, ici, adoptent de préférence la ruche indigène malgré ses nombreux et très graves inconvénients.

« Ami des abeilles et désireux de contribuer à l'extension de l'apiculture, M. Bensch a inventé un système de ruche qui a pour principe, dans toutes les opérations, de ne jamais toucher aux abeilles ni à leurs édifices ; de les marier ou changer insensiblement sans traversement, — c'est-à-dire sans leur faire abandonner leurs rayons ; de conserver tous les essais avec les ruches-mères (parlant, plus d'essaimage ni avec des essaims) ; de faire la récolte du miel sans tailler et sans désorganiser l'intérieur de la ruche, rejetant bien loin tout moyen forcé, tel que l'emploi de l'asphyxie et de l'anesthésie, etc.

M. Bensch expose, dans tous ses détails, le mécanisme de son système de ruche, qui nous paraît bien conçu ; il demande qu'avant de le juger on en fasse l'essai. Nous adressons la même recommandation aux apiculteurs algériens.

M. Hélot, chef du bureau de la colonisation à la Préfecture d'Alger, a offert à la Société d'Agriculture, dont il est membre, quelques graines du norprun, appelé *kom-bi-lo-zé*, dont les Chinois tirent une riche couleur verte, comme sous le nom de *lo-kao*.

Le *lo-kao* n'a encore été introduit en France que par quantités très-minimes. L'industrie manufacturière en a obtenu des résultats si remarquables pour la teinture de la soie que, malgré le prix excessif de cette couleur, qui se vend en Chine au prix de l'argen, poids pour poids, elle a eu recours aux missionnaires français pour obtenir tous les renseignements possibles sur l'arbuste qui produit le *lo-kao*, sur la fabrication de cette couleur et sur son emploi en teinture.

C'est le R. P. Hélot, frère du chef de bureau à la Préfecture d'Alger, qui a été chargé de ces recherches. Comme l'introduction du norprun chinois *kom-bi-lo-zé* paraît pouvoir être d'un grand intérêt pour



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Adjudication des Travaux de Construction

# MUSÉE NAPOLEON

A AMIENS.

Le 7 AOUT 1854, à midi, il sera procédé publiquement, par M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, assisté de la Commission du MUSEE NAPOLEON, en présence de M. le Trésorier-Gérant de la Loterie Picarde et de M. Henri Parent, Architecte à Paris, à l'adjudication au rabais, des Travaux de Construction du MUSEE NAPOLEON, sur le terrain concédé à la Société, par la Loi du 20 Avril 1854.

L'Adjudication aura lieu avec l'agrément de M. le Préfet de la Somme, à l'Hôtel du Conseil général, rue des Rabouissons, à Amiens.

Les Travaux actuellement mis en Adjudication, comprennent :

- 1.° Les terrassements et la maçonnerie avec la plâtrerie, évalués à . . . . . 360,000f. » c.
- 2.° La charpente en bois . . . . . 47,741 47
- 3.° La grosse serrurerie . . . . . 15,870 32
- 4.° La couverture, plomberie et zinc . . . . . 18,883 40

TOTAL . . . . . 442,495 19

Les plans, les devis descriptif et estimatif, les séries de prix et le cahier des charges, sont déposés à la Préfecture de la Somme (Bureau des Travaux publics), où il en sera donné communication, tous les jours, de midi à 3 heures, le Dimanche excepté.

L'adjudication sera donnée à un seul Entrepreneur; elle aura lieu par voie de soumissions cachetées, rédigées sur papier timbré et signées; les rabais y seront exprimés par centièmes et non autrement.

L'Entrepreneur dirigera et surveillera ses ateliers par lui-même; il devra, à cet effet, justifier qu'il est libre de toutes fonctions qui l'en empêcheraient, et ne pourra s'absenter qu'après avoir choisi et fait agréer par l'Architecte, un représentant capable de le remplacer et auquel il aura donné pouvoir d'agir pour lui, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue par raison de l'absence de l'Entrepreneur. L'adjudicataire étant seul responsable des diverses parties de l'Entreprise, les sous-traitants ne seront considérés sur le chantier que comme de simples préposés et comme tels, tenus de déférer à tous les ordres et avis de l'Architecte qui, en cas de refus, pourra demander leur renvoi.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication, s'il ne justifie de sa qualité d'entre-

**LOTÉRIE DU MUSÉE NAPOLEON**

Autorisée par le Gouvernement (Arrêté du 2 décembre 1853).

POUR L'ACHÈVEMENT DU MONUMENT ÉLEVÉ A AMIENS SUR LE TERRAIN DONNÉ PAR L'EMPEREUR

S. M. a digné en poser la première pierre.

Tirage de la Commission.

**209,380**

Le Trésorier-Gérant.

*J. Guichon*  
Receveur municipal.

**LOT PRINCIPAL CENT MILLE FRANCS.**

Amiens. — Imp. T. Jannet.

**LOTÉRIE D'UN MILLION DE FRANCS,**

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE MONUMENTAL A AMIENS.

520 Lots d'une valeur totale de 250,000 francs.

(Statue en Argent sur Piedestal en Or).

Un lot de 25,000 fr. — Quatre lots de 10,000 fr. — Quatre lots de 5,000 fr. — Dix lots de 1,000 fr. — Cinquante lots de 500 fr. — Cinquante lots de 200 fr. — Et deux cents lots de 100 fr.

Ces lots seront représentés par des objets d'art et de luxe, en or ou en argent, d'une valeur intrinsèque facilement réalisable sans dépréciation, ou par les produits les plus remarquables de l'industrie départementale.

Si tous les billets n'étaient point placés à l'époque du tirage, qui sera ultérieurement indiqué, les lots subiraient une diminution proportionnelle, dans tous les cas la valeur des lots sera de 25 0/0 du montant réalisé de la Loterie.

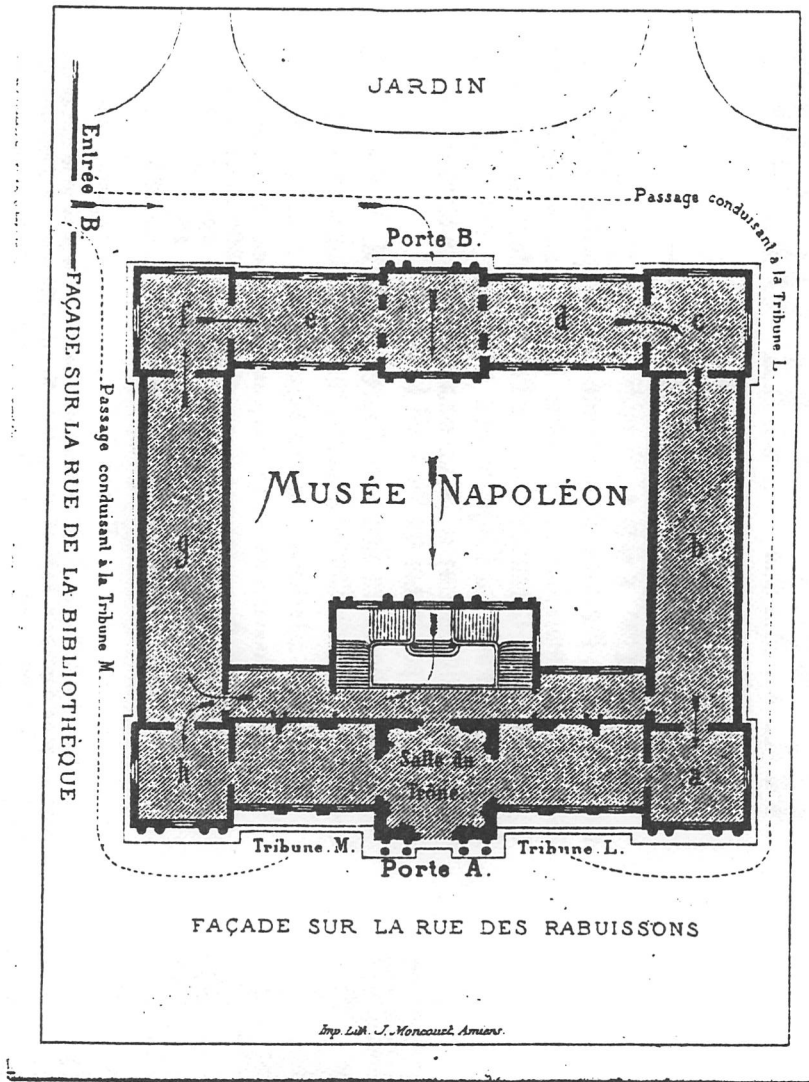
Bureau central à Amiens, Place Périgord, 12.

Imprimerie et Librairie d'Alfred Carox, à Amiens.

Tout achat de librairie au comptant, de la somme de vingt francs au moins, aura droit GRATUITEMENT à un Billet de la Loterie Picarde.

Amiens. — Imprimerie d'Alfred CAROX.





## VOYAGE DE LL. MM. II.

L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE & LE PRINCE IMPÉRIAL

RÉCEPTION DU 29 AOUT 1867

Carte d'Entrée personnelle délivrée à M. ....

Amiens, le 20 Août 1867.

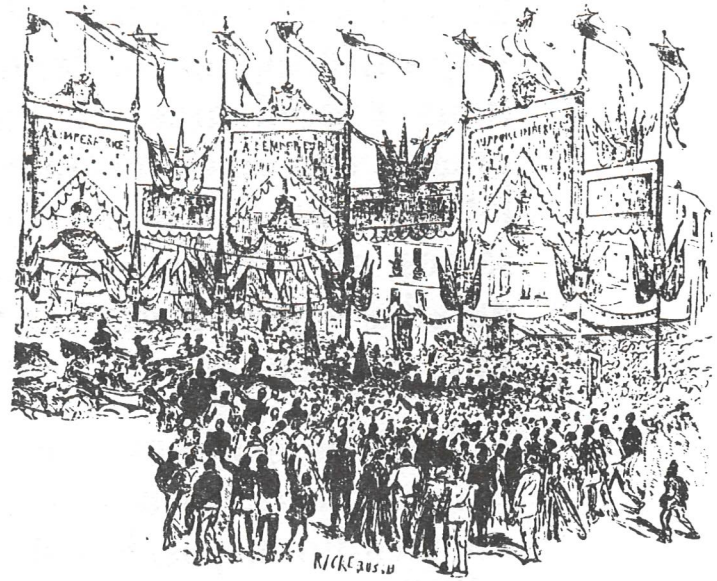
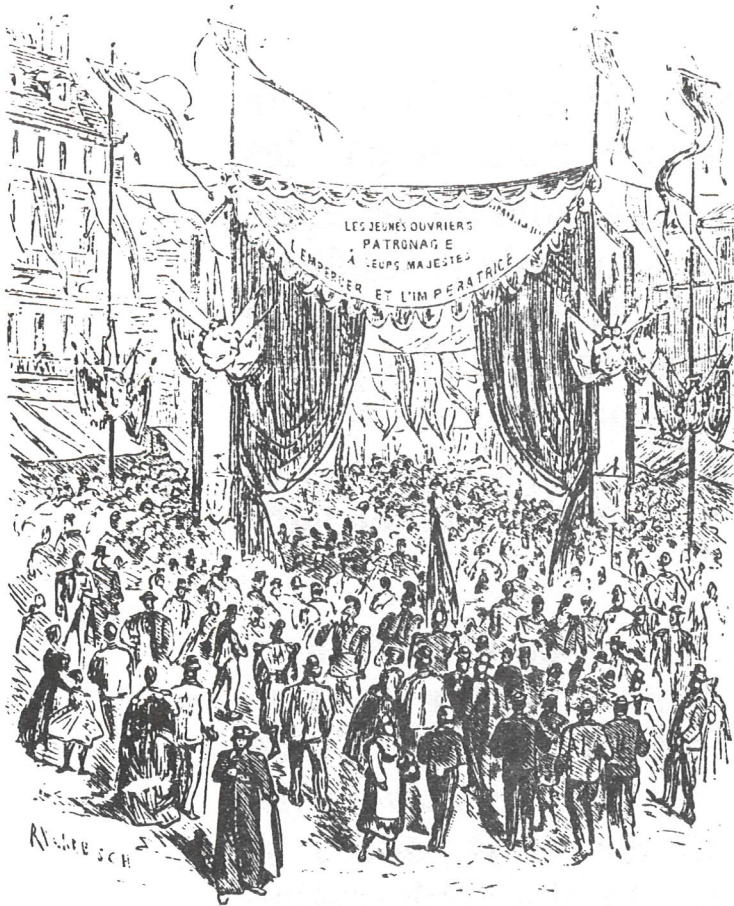
LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE LA SOMME,

J. CORNUAU.

*On ne sera reçu au Musée Napoléon que sur la présentation de cette carte et jusqu'à 4 heures seulement.*

*On entrera par la porte B, sur la rue de la Bibliothèque, pour se rendre directement dans le salon ..... (voir le plan d'autre part).*





AMIENS. — Décoration de la place Périgord.

AMIENS. — Faubourg de Noyon.



AMIENS. — Arc de triomphe élevé à la place Saint-Louis et à l'entrée de la rue des Trois-Cailloux.



Le suffrage est libre. Mais, afin que la bonne foi des populations ne puisse être trompée par des habiletés de langage ou des professions de foi équivoques, désignez hautement, comme dans les élections précédentes, les candidats qui inspirent le plus de confiance au Gouvernement. Que les populations sachent quels sont les amis ou les adversaires plus ou moins déguisés de l'Empire, et qu'elles se prononcent en toute liberté, mais en parfaite connaissance de cause.

Nous ne sommes plus au temps où les élections étaient entre les mains d'un petit nombre de privilégiés qui disposaient des destinées du pays. Grâce à l'Empereur, qui a su résister aux tentatives anciennes ou nouvelles de tous les partis pour restreindre le suffrage universel, et qui a voulu maintenir le droit de tout Français à être électeur, aujourd'hui la France, en possession du plus vaste suffrage qui existe en Europe, compte 10 millions d'électeurs, votant au scrutin secret, n'ayant chacun à rendre compte de son vote qu'à Dieu et à sa conscience : c'est la nation tout entière qui, maîtresse d'elle-même, ne peut être dominée, ni violentée, ni corrompue par personne.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**F. DE PERSIGNY.**



## ÉLECTIONS AU CORPS LÉGISLATIF

de la 3<sup>me</sup> circonscription électorale de la Somme

DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 1867.

### POURQUOI JE NE VOTERAI PAS POUR LE CANDIDAT DU GOUVERNEMENT :

Parce qu'un Député doit être le représentant, le mandataire des électeurs et non le représentant, le mandataire du pouvoir ;

Parce qu'en patronant un candidat, en le soutenant par tous les moyens dont elle dispose, l'administration indique clairement que le Gouvernement veut être juge et partie dans sa propre cause ;

Parce que toutes les opinions sincères, qu'elle qu'en soit la couleur, sont unanimes pour condamner, pour repousser les candidatures officielles, comme entachées d'un vice originel : — l'inégalité dans la lutte électorale.

#### Je ne voterai pas pour lui :

Parce qu'il faut en finir avec cette erreur habilement propagée et accréditée : qu'un représentant d'origine officielle obtient, pour l'arrondissement qui le nomme, toutes les faveurs du gouvernement ;

Qui ne sait, en effet, que depuis quinze ans, l'arrondissement vote avec un ensemble, une régularité, une abnégation dignes d'un meilleur sort, pour un candidat recommandé et soutenu par l'administration, pour un candidat occupant près du Souverain une position exceptionnelle due à la noblesse de son caractère privé.

A part quelques aumônes!!! qu'a-t-il obtenu?... Rien... Que lui reste-t-il d'une triple élection administrative?... Rien... pas même un remerciement!!

#### Je ne voterai pas pour lui :

Parce que j'ai peur du militarisme qui nous déborde, qui nous pousserait à batailler sur tous les points du globe et ferait de la France une immense caserne ;

Parce que j'ai horreur de la guerre, cet égorgement légal et périodique des peuples par les peuples, et qu'il nous faut des représentants qui refusent net toute aggravation de service militaire, excitent le gouvernement à donner à l'Europe le noble exemple d'un désarmement sagement échelonné, l'engagent à pratiquer le principe de non intervention et le détournent enfin de se mêler à tout propos des affaires intérieures de ses voisins ;

Parce que, moi aussi, je veux que l'Empire soit la Paix, — non la paix suspecte, la paix armée jusqu'aux dents, mais celle qui inspire la confiance et ramène le travail et l'aisance dans toutes les classes de la société ;

Parce que la paix seule nous restituera nos libertés politiques et communales, achèvera nos routes, creusera des canaux, créera des chemins de fer de moyenne communication, des vrais ceux-là et non des..... joujoux électoraux !

#### Enfin je ne voterai pas pour le candidat du Gouvernement :

Parce que pour nous représenter celui qu'il faut choisir, surtout en ce moment, c'est un candidat vraiment indépendant, à convictions inébranlables, ayant déjà donné des gages de son sincère attachement à la cause libérale et aux principes de 1789 ; un candidat libre de tout engagement avec le pouvoir, affranchi de tous liens de reconnaissance envers l'administration, un homme enfin qui a fait ses preuves dans des temps difficiles et a rendu au pays, avec un désintéressement digne d'éloges, des services incontestables et incontestés.

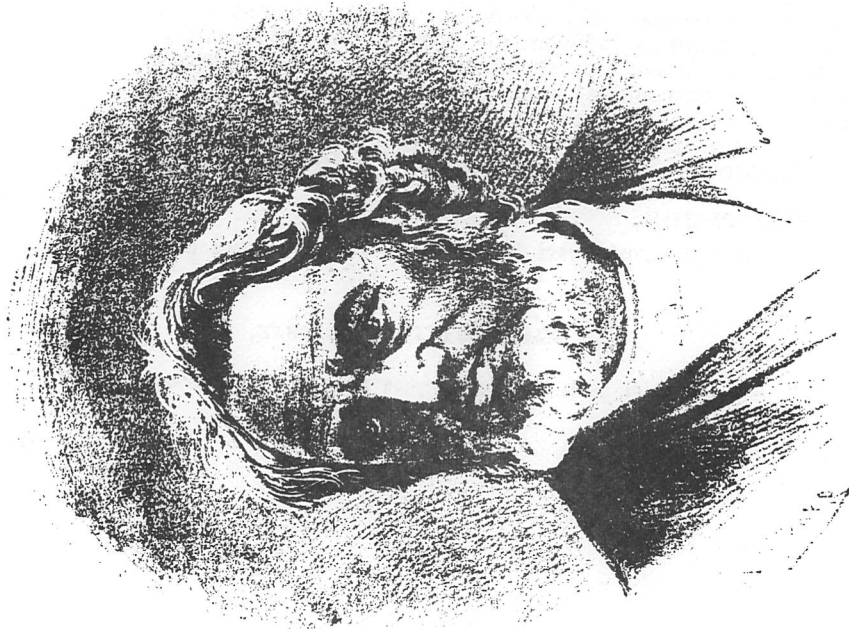
#### ÉLECTEURS,

Si ces idées, si ces raisons sont aussi les vôtres, votez avec moi pour  
**M. CORDIER.**

**G. GONNET, A PÉRONNE,**

Électeur de la 3<sup>e</sup> Circonscription électorale de la Somme.

# CEUX DONT ON PARLE



JULES FAVRE

En ce moment on n'a. pour lui, — à Paris, — que reproches....  
 — Un, surtout, m'amuse fort : Il est de l'Académie!  
 — C'est donc une faute!  
 — Non, mais pour être élu, il lui a fallu faire des visites.  
 — Et alors?  
 — Quoi cela ne vous semble pas horrible?  
 Aller saluer M. Camille Doucet à domicile!



JULES FERRY

Porte des côtelettes à l'anglaise...  
 Vous savez, n'est-ce pas, que les Anglais ont le beefsteack dans le cœur et les côtelettes sur la figure.  
 M. Jules Ferry a de l'esprit et du talent. Il est très-écrivain, un peu avocat. Il adore le calembour. On en cite un de lui qui est gracieuse : *Les comptes fantastiques d'....*  
 Chercher le reste sur les murs.



GAMBETTA

Joueur de dominos émérite, ... qui un jour, — un seul, — a quitté le domino pour l'éloquence....  
 Ce jour-là, il a très-bien placé son double-six, et s'est fait une réputation de beau parleur....  
 Ne dédaigne pas le calembour, et a un très-bon appétit....



ET

# CEUX DONT ON RIT.



ÉMILE OLLIVIER

Un virtuose... qui est dilettante.  
 Je n'ose pas dire le plus grand orateur français. C'est au moins le plus français des grands orateurs.  
 Quand il a parlé, la grammaire est contente, et l'harmonie folle de joie...  
 C'est beau et pur, comme la poésie de Lamartine. Parfois c'est grand.  
 Affable, comme tous les gens bien élevés. Simple comme tous les hommes vraiment forts...  
 Tout... jusqu'à de l'esprit.  
 A pour lui Girardin, contre lui Durier ! ..  
 N'est-ce pas assez pour sa gloire ?...



THIERS

Ne rions plus. Voici une des gloires de notre pays qui passe...  
 Quand je dis qui passe, je ne veux pas faire un mot. M. Thiers ne passera pas...  
 Encore !... Mais ce n'en est pas un, je vous assure ! Quand on a fait le *Consulat et l'Empire*, on peut passer, le livre reste.  
 Beaucoup de secrétaires... ce qui est étonnant... pour les recherches historiques...  
 Soixante-douze ans !... A débuté comme clerc d'avoué. Gagnait vingt-cinq francs par mois, et en vivait... Occupait alors, passage Choiseul, une chambre, — meublée, — de huit francs !...  
 Voyez le chemin parcouru !... Quel droit au repos !

DÉPARTEMENT

DE

LA SOMME.

SITUATION POLITIQUE.

La Dédicace de la guerre à La Courne  
 a été accueillie dans l'enthousiasme  
 comme elle devait l'être par une popula-  
 tion qui n'a pas encore oublié le pillage  
 des alliés de Nij. Seulement l'éloignement  
 de Doullens de tout monument de l'empire  
 rend le sentiment national moins dimen-  
 sionné que dans la ville traversée par nos  
 détachements qui révoquent l'armée et  
 les jours officiels de la mobilisation sont remplis  
 de fêtes et de festivités.

Esprit  
des  
populations.

Situation politique.

La guerre avec la Russie  
 est la seule pensée au moment  
 où est maintenant toute la  
 nation. Toutes les procé-  
 -nations disparaissent devant  
 celle-là. Jamais guerre n'a  
 paru plus nécessaire. On  
 jamais plus grande confiance  
 dans le succès. - Dans tous les  
 cas, les dispositions les plus  
 parfaites partent pour secourir  
 l'Empereur dans les efforts  
 qu'il va faire pour sauvegarder  
 et accroître l'honneur et la  
 gloire de nos armes.



## I – BIBLIOGRAPHIE

- 1 . GIRARD (Louis) : Napoléon III. Paris, Fayard, 1984.
- 2 . PLESSIS (Alain) : De la fête impériale au mur des fédérés. 1852–1871. Paris, Seuil, 1973.
- 3 . PRADALIE (Georges) : Le Second Empire. Paris, Presses universitaires de France, 1957.
- 4 . SEGUIN (Philippe) : Louis Napoléon le Grand. Paris, Grasset, 1990.

## II – NOTES ET COMPLEMENTS

**Document 1** : Henri DABOT : Lettre d'un étudiant de Louis Le Grand à ses parents habitant Péronne. Mardi 2 décembre 1851. A.D. Somme, a 575.

Le jeune Henri Dabot raconte à ses parents comment il a vécu le coup d'état à Paris. On apprend que celui-ci s'est traduit par l'affichage d'un décret du Président de la République dissolvant l'Assemblée et rétablissant le suffrage universel. Pour que l'affaire réussisse, la troupe a occupé tous les points stratégiques de la capitale.

**Document 2** : Procès-verbal du plébiscite approuvant le nouveau régime. Commune de Régnières-Ecluse, 20 décembre 1851. A.D. Somme, 3 M 503.

Trois semaines après le coup de force, le nouveau pouvoir fait reconnaître sa légitimité par un plébiscite où il obtient une écrasante majorité. A Régnières-Ecluse, petite commune du Ponthieu, le verdict est sans appel : cent bulletins oui, un non et quatre abstentions.

**Document 3** : Bulletins nuls récoltés lors du plébiscite du 20 décembre 1851.  
A.D. Somme, 3 M 503.

La popularité du futur Napoléon III transparait avec ces bulletins où on a griffonné avec passion et naïveté un poème à la gloire de l'homme d'état.

**Document 4** : Affiche de la Fête de l'empereur. Ville d'Amiens, 15 août 1853.  
Archives diocésaines, D.A. 568.

Reprenant le cérémonial du Premier Empire, le nouveau régime réintroduit la fête de l'empereur, le 15 août; date anniversaire de la naissance de Napoléon Bonaparte.

**Document 5** : Naissance du Prince Impérial. Le Propagateur picard. 23 mars 1856.  
A.D. Somme 7 Z 64.

La naissance du Prince Impérial le 16 mars 1856 semble assurer l'avenir de la dynastie. Par ce article de presse, on apprend qu'il a pour parrain et marraine, le pape Pie IX et la reine de Suède. A cette occasion, Napoléon III décide qu'il sera parrain de tous les enfants légitimes nés en France dans la journée du 16 mars.

**Document 6** : La guerre de Crimée. Le Propagateur picard. 2 avril 1856. A.D. Somme 7 Z 64.

L'hebdomadaire de Montdidier reprend ici la communication de l'Empereur au Sénat et au Corps législatif au sujet de la question d'Orient. Le 28 mars 1854, la France déclare la guerre à la Russie. Ce conflit qui oppose la Russie d'une part, la Turquie, la France, l'Angleterre et la Sardaigne d'autre part, prend place dans le cadre général du déclin de l'Empire Ottoman.

**Document 7** : Bombardement de Sébastopol. Dernières nouvelles.  
Extrait du Moniteur et Carte du Théâtre de la guerre en Orient.  
Dépôt légal. A.D. Somme, M 80749.

La guerre a pour théâtre principal, la presqu'île de Crimée. Les Français, commandés par le maréchal de Saint-Arnaud et les généraux Canrobert et Mac Mahon reçoivent comme objectif de prendre la forteresse de Sébastopol, port militaire et arsenal des troupes russes. Après la victoire de l'Alma, un siège lent et pénible commence. L'hiver très dur décime des troupes munies de leur équipement d'été, manquant de nourriture, de chauffage et ravagées par le scorbut.

La prise de la tour de Malakoff en septembre 1855 met fin à un siège de 350 jours. Les pertes sont lourdes (50 000 français et 20 000 anglais tués). Le conflit se termine par le traité de Paris qui prévoit la neutralisation de la mer Noire.



**Document 8** : Lettre du Préfet de la Somme aux sous-préfets et maires du département.  
8 juin 1859. A.D. Somme, M 80892.

Après l'attentat d'Orsini, Napoléon III s'allie au Piémont et se lance au nom du principe des nationalités dans une campagne contre l'Autriche. Le 4 juin 1859, les franco-sardes battent les Autrichiens à Magenta. Cette victoire est fêtée dans la France par un Te Deum solennel.

**Document 9** : Hommage à sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à l'occasion de son passage à Amiens. Archives diocésaines, D.A. 568.

Le 18 août 1855, en pleine guerre de Crimée, la reine Victoria se rendant à Paris, s'arrête quelques instants à Amiens. A cette occasion, les notabilités de la ville reçoivent la reine avec enthousiasme. Le Payeur du Trésor Public célèbre dans un poème qu'il lui adresse "La Grande Reine d'un peuple libre, sur le sol de Napoléon, oui sois la bienvenue, ô fille d'Albion".

**Document 10** : Le Traité de libre-échange avec l'Angleterre. Le Napoléonien, Moniteur de la Somme. 26 janvier 1860. A.D. Somme, 7 Z 58.

Napoléon III est un adepte du libre-échange, tout en reconnaissant qu'avant de développer le commerce extérieur, il importe d'améliorer l'agriculture et d'affranchir l'industrie des entraves qui la placent dans des conditions d'infériorité vis-à-vis de l'étranger. Sur le document, on voit que le traité de commerce lève toutes les prohibitions sur les matières premières comme le fer ou le textile. En application au 1er octobre 1861, le traité est signé pour 10 ans.

**Document 11** : Akhbar, journal d'Algérie, 25 février 1858. A.D. Somme 7 Z 70.

En Algérie, la politique du Second Empire est audacieuse. Napoléon III plaide pour un royaume arabe. "L'Algérie n'est pas une colonie mais une possession ...tout à la fois un royaume arabe, une colonisation européenne, un camp français ...je suis l'Empereur des Arabes aussi bien que des Français ...j'aime mieux utiliser la bravoure des Arabes que pressurer leur pauvreté." C'est pourquoi il encourage la colonisation agricole, comme ici les plantations de thé et de café.

**Document 12** : Travaux de construction du Musée Napoléon à Amiens. A.D. Somme, 4 J 159.

La modernisation des grandes villes témoigne du rôle moteur de l'Etat. Amiens n'échappe pas à la règle et la ville est agrandie et profondément transformée : l'hôtel de ville, la gendarmerie, le palais de justice, l'aménagement des espaces verts et la construction du musée. L'Empereur accorde à la Société des Antiquaires de Picardie le terrain nécessaire à la construction d'un musée, sur la propriété de l'ancien arsenal. Trois loteries successives fournissent les moyens de mener à bien l'entreprise.

**Documents 13 et 14** : Voyage de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial le 29 août 1867. Carton d'invitation (recto verso). A.D. Somme, M 635.

Après la grande épidémie de choléra de 1866 (cf. T.D.S. N° 46), le couple impérial séjourne à nouveau à Amiens à la fin août 1867. Ils se rendent au musée Napoléon, où une réception est donnée en leur honneur. A cette occasion, les rues sont pavoisées et des arcs de triomphe sont dressés, rue de Noyon, rue des Trois Cailloux et Place Périgord (actuelle Place Gambetta).

**Document 15** : Extrait d'une adresse du ministre de l'Intérieur aux préfets. A.D. Somme, 3 M 506.

Aux élections, théoriquement, le suffrage est libre et la liberté de vote est complète. Pratiquement, il en est tout autre car le gouvernement intervient par le biais des "candidatures officielles". Ici, le ministre De Persigny désigne les candidats qui doivent avoir l'appui de toute l'administration locale.

**Document 16** : Elections au Corps législatif de la 3ème circonscription électorale de la Somme. 21 et 22 décembre 1867. A.D. Somme, 3 M 506.

Aux élections de 1867, l'Empereur enregistre un échec car l'opposition entre en force au Corps législatif. Le Régime évolue alors vers un empire libéral. La question extérieure domine les débats. Comme le souligne cet électeur de Péronne : "j'ai peur du militarisme qui nous déborde, qui nous pousse à batailler sur tous les coins du globe" (la question romaine, l'affaire mexicaine). L'Empire se retrouve alors sur la défensive.

**Document 17** : *Ceux dont on parle et ceux dont on rit*. Extraits de la Chronique illustrée. 23 mai 1869. A.D. Somme, 4 J 208.

Ce document présente les portraits des principaux personnages politiques de cette fin de Second Empire, sous un angle humoristique. On retrouve des républicains sincères comme Jules Ferry ou Léon Gambetta, mais aussi Emile Ollivier, rallié à Napoléon III et futur chef de gouvernement, ou encore Adolphe Thiers remarqué par son exceptionnelle longévité politique.

**Document 18** : Extrait du rapport mensuel du commissaire de police de Doullens au préfet. Juillet 1870. A.D. Somme, M 80889.

Au moment de la déclaration de guerre du 19 juillet 1870, l'opinion est assez partagée. Le rapport de police insiste sur le patriotisme qui règne chez l'habitant, mais aussi sur l'inquiétude de ceux qui n'ont pas oublié les ravages et les pillages de 1815.



Imprimé en France  
par l'Inspection Académique  
de la Somme

4, rue Germain Bleuet - 80026 AMIENS CEDEX 1

Dépôt légal imprimeur : à parution

Dépôt légal éditeur : à parution

Le Directeur de la Publication : R. COADOU

